

# Copenhague : Résoudre l'équation climat et développement

## Déclaration des ONG du Réseau climat & développement

Les membres du **Réseau climat & développement**, composé de près de 40 ONG africaines et françaises, se sont réunis en Tunisie, du 25 au 27 mai 2009. A cette occasion, ils ont travaillé sur les éléments qui, selon eux, doivent constituer les fondamentaux du nouvel accord international sur les changements climatiques qui doit être adopté en décembre. La présente déclaration reprend ces fondamentaux à destination des gouvernements pour faire du futur accord de Copenhague un succès.

## Déclaration de Tunis

### **C**onsidérant que,

la crise climatique actuelle est la conséquence de modes de vie, de consommations et de productions non durables adoptés par l'humanité et en particulier par les pays industrialisés. Responsables d'avoir déstabilisé les équilibres climatiques, ces modèles se sont construits sur des inégalités croissantes oubliant toute notion d'équité et de justice. De plus, la crise climatique aggrave ces déséquilibres : les pays les plus pauvres sont également ceux qui sont le plus durement touchés par les changements climatiques alors qu'ils n'en sont que peu responsables.

### ***Climat et développement sont intimement liés***

La crise climatique compromet un peu plus le droit au développement et à la satisfaction des besoins essentiels, auxquels peuvent légitimement prétendre les populations vulnérables. Pire, elle rajoute une contrainte : que ce développement soit sobre en carbone. L'accès à l'énergie, à l'eau, à l'alimentation, à la santé et à l'éducation tels que prévus dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement sont plus que jamais une question de survie pour les pays en développement.

Alors que se joue à Copenhague l'avenir de la lutte contre le réchauffement climatique, l'Afrique est une fois de plus la grande oubliée du régime international sur le climat. Citons par exemple les Plans d'Actions Nationaux d'Adaptation (PANAs) demandés par la Convention Cadre des Nations unies sur le Changement Climatique, qui sont la plupart du temps restés lettre morte faute de financement. Dans le même sens, le transfert de technologies, et notamment des énergies renouvelables, est quasi-inexistant aujourd'hui.

Le continent est pourtant face à une équation à résoudre qui semble inaccessible : comment satisfaire à la fois un meilleur accès à l'énergie, à l'alimentation, tout en évitant un développement recourant massivement aux énergies fossiles et à une agriculture intensive en énergie et en intrants ?

### ***Copenhague et le défi de la solidarité***

La réponse est simple et complexe à la fois : il faut construire des politiques intégrées d'adaptation, d'atténuation et de développement. Ainsi, les politiques climatiques doivent intégrer les enjeux de développement et réciproquement, les politiques de développement, prendre en compte les enjeux liés aux changements climatiques (atténuation et adaptation).

Pour cela, il faudra un soutien fort des pays industrialisés, soutien financier, bien entendu, mais aussi technologique. Il faudra également que l'ensemble des pressions exercées sur les ressources africaines (énergies, forêts, agricultures...) par les modes de consommation au Nord évoluent fortement, afin de ne pas détruire d'un côté ce que l'on essaye de construire de l'autre.

Il faudra enfin que l'Afrique soit en mesure de faire entendre sa voix lors de la Conférence de Copenhague, car une partie de son avenir se jouera là-bas.

L'Afrique est donc à la croisée des chemins : ou bien on arrive à résoudre de manière positive l'équation "développement et environnement", ou bien on privilégie l'un au dépend de l'autre, avec le risque de se projeter dans un futur sombre. Climat et développement sont les deux pièces d'un seul puzzle dont on ne sortira que par la solidarité et la justice.

Des choix politiques courageux s'imposent, qui n'auront de succès que s'ils saisissent la mosaïque des différences régionales, impliquent des acteurs de la société civile et éduquent les populations aux transformations à venir.

**Dans ce contexte, les ONG réunies à Tunis expriment leur volonté de contribuer à ce débat, et apportent ici une série de grands principes, regroupant des recommandations, pour donner, enfin, à Copenhague du sens à la solidarité et à l'équité en matière de politiques climatiques !**

# Les membres du Réseau formulent donc 10 principes et 20 recommandations

## 1 Rendre possible un gain net de bien être, en parallèle de la mise en œuvre de toute politique climatique, pour les populations des pays en développement

Il est inconcevable d'opposer les enjeux climatiques et les enjeux de développement. Ce dernier constitue une priorité pour l'Afrique.

**Recommandation 1 :** Faire évoluer les coopérations bilatérales et multilatérales de développement pour qu'elles répondent au défi climatique.

**Recommandation 2 :** Développer l'accès à l'énergie, à l'alimentation, à l'eau et aux services de base tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre.

## 2 Réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre au Nord

Le protocole de Kyoto prévoit que les Etats industrialisés, responsables historiques du réchauffement de la planète, prennent la tête de la lutte contre les changements climatiques. Parce qu'ils en ont les moyens (notamment financiers et technologiques), ces derniers doivent s'engager à réduire drastiquement leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, afin de se situer sur une trajectoire de réduction de plus de 95 % en 2050.

**Recommandation 3 :** Les Etats Industrialisés doivent s'engager à réduire d'au moins 40 % leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 et d'au moins 95 % en 2050 par rapport aux niveaux d'émissions de 1990.

**Recommandation 4 :** L'accès aux mécanismes de flexibilité devra être strictement limité et encadré dans l'atteinte de ces objectifs.

## 3 Développer et financer des politiques d'adaptation aux changements climatiques

Pour bon nombre de pays, et notamment les pays les moins avancés, l'adaptation aux changements climatiques est une priorité absolue. Les Plans d'Actions Nationaux pour l'Adaptation (PANAs) constituent la base de l'action de ces pays, mais le fonds pour l'adaptation est totalement insuffisant au regard des enjeux. Copenhague devra permettre d'avancer fortement sur ce chantier, sous peine de condamner les premières victimes du réchauffement à subir des crises d'une extrême violence.

**Recommandation 5 :** Financer la mise en œuvre des PANAs bien avant 2012 et permettre leur élaboration pour tous les pays en développement afin d'assurer la survie et le développement des populations les plus vulnérables. Cela passera par la création d'un mécanisme institutionnel pour l'adaptation comprenant : un comité exécutif sous l'égide de la Convention, des entités nationales autonomes dotées de financement et gérées en collaboration avec la société civile ainsi qu'un système d'évaluation.

**Recommandation 6 :** Inscrire les politiques d'adaptation dans les stratégies nationales de développement à moyen et long terme. Inversement, toute politique d'adaptation devra tenir compte des enjeux de développement et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

## 4 Soutenir de manière différenciée et appropriée les pays en développement dans l'atténuation de leurs émissions

Les pays du Sud ont un rôle essentiel à jouer dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. Sans participation de leur part, l'objectif de réduction des émissions mondiales de 80 % en 2050 par rapport à 1990 ne pourra pas être atteint. Cependant, il convient de traiter différemment les pays émergents (Chine, Brésil, Afrique du Sud...) des autres pays en développement. Pour ces derniers, et notamment les pays les moins avancés, les mesures nationales appropriées d'atténuation (NAMAs) ne peuvent être que volontaires, compatibles avec les objectifs de développement (qui sont une priorité) et soutenues financièrement par les pays industrialisés.

**Recommandation 7 :** Pour permettre l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies d'atténuation, les pays industrialisés doivent apporter un soutien financier aux pays en développement. Ce soutien devra être différencié : il pourra être partiel pour les pays émergents et devra être intégral pour les autres pays en développement.

**Recommandation 8 :** Les pays en développement doivent mettre en place des Stratégies Nationales de Développement sobres en carbone et résilientes pour permettre d'atteindre à la fois des objectifs de développement et des objectifs de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

## 5 Garantir pour tous l'accès à une énergie sans carbone

L'accès à l'énergie est une des questions où les enjeux de développement et de changements climatiques sont les plus liés. Aujourd'hui, donner à tous, en Afrique, un accès à des sources d'énergie sobres en carbone, qui permettent de satisfaire les besoins essentiels, est une priorité.

**Recommandation 9** : L'ensemble des ressources énergétiques de l'Afrique doivent prioritairement être utilisées localement afin de garantir au continent sa souveraineté en matière d'énergie.

**Recommandation 10** : Réorienter le financement des énergies fossiles en Afrique, portant atteinte au développement des énergies renouvelables, vers des sources d'énergie propres et résilientes.

**Recommandation 11** : Copenhague doit mettre en place un mécanisme permettant à l'Afrique d'accéder à l'ensemble des technologies et du financement lui permettant de satisfaire ses besoins en énergie (efficacité énergétique, énergies renouvelables, etc.).

## 6 Créer un fonds mondial de lutte contre les changements climatiques

Il existe aujourd'hui une multitude de fonds pour financer la lutte contre les changements climatiques au Sud. Ils sont pour l'instant très hétérogènes, ne permettent pas le développement d'actions coordonnées et sont largement insuffisants. Il est nécessaire de développer des outils de financements mieux dotés et permettant de développer de vraies politiques nationales ou régionales de lutte contre les changements climatiques, incluant transfert de technologie, lutte contre la déforestation, accès à l'énergie, adaptation, etc.

**Recommandation 12** : Générer de nouvelles sources de financement pérennes, via une taxe sur les émissions de CO<sub>2</sub> (proposition suisse) et/ou la mise aux enchères de quotas d'émissions pour les Etats (proposition norvégienne). Ces contributions devront inclure l'ensemble des secteurs économiques (notamment l'aérien et le maritime) et se baser sur les principes de pollueur-payeur, de responsabilité et de capacité à payer.

**Recommandation 13** : Créer un fonds global de lutte contre les changements climatiques sous l'égide de la Convention dont la gouvernance sera décentralisée au niveau régional/national/local, intégrant les acteurs de la société civile dans son élaboration et sa mise en œuvre.

## 7 Renforcer la coopération et le transfert de technologie aussi bien Nord/Sud que Sud/Sud

La question des moyens et des technologies de lutte contre les changements climatiques est centrale. Elle permettra en effet de concrétiser la plupart des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Pour cela, il faut permettre un développement massif des technologies réellement utiles aux pays en développement, répondant le mieux à leurs besoins.

**Recommandation 14** : Actualiser la liste des besoins en transfert de technologies ainsi que les secteurs d'actions prioritaires pour le Sud, prenant en considération les spécificités locales et autochtones. Accélérer également le transfert de technologies existantes, disponibles et sans droits de propriété intellectuelle.

**Recommandation 15** : Encourager les coopérations Sud-Sud, Nord-Sud et public-privé en matière de recherche, de développement et de diffusion de technologies, par la création et le financement de centres régionaux d'excellence. Mettre l'accent sur le transfert des savoir-faire traditionnels et autochtones.

## 8 Protéger les forêts, écosystèmes fragiles et les peuples qui y vivent

La lutte contre la déforestation est un incontournable de l'accord de Copenhague. Ainsi, au-delà du système REDD, protéger les écosystèmes forestiers et les services naturels rendus, tout en respectant les peuples qui y vivent et la biodiversité présente, sont des éléments essentiels pour la stabilité climatique.

**Recommandation 16** : Promouvoir une gestion communautaire durable des forêts par des techniques d'agroforesterie appropriées, tout en sécurisant les droits des peuples autochtones.

**Recommandation 17** : Garantir la protection des écosystèmes forestiers et de leur biodiversité, notamment par la prise en compte de la Convention sur la diversité biologique.

## 9 Garantir les synergies entre les trois conventions de Rio, permettant la protection de la biodiversité et la lutte contre la désertification

La crise climatique ne se résume pas au seul cadre de la Convention sur le climat. La préservation de l'ensemble des écosystèmes participants au cycle du carbone ainsi que la lutte contre les effets néfastes de la désertification doivent faire partie de la réponse de la communauté internationale au défi climatique.

**Recommandation 18 :** Intégrer les composantes liées aux Conventions sur la biodiversité et la désertification dans les actions menées sous l'égide de la Convention climat et inversement. Cela afin d'éviter des actions contradictoires dans une optique de préservation globale de l'environnement mondial.

## 10 Garantir la participation de la société civile dans le régime climatique

La crise climatique est aussi une question de démocratie et de participation. L'implication des pays du Sud, des populations, des collectivités locales et des communautés à la gestion des institutions construites à Copenhague sera seule à même de garantir l'efficacité des actions mises en œuvre.

**Recommandation 19 :** Garantir une représentation équilibrée des pays du Nord et du Sud dans la gestion des institutions de lutte contre les changements climatiques, notamment celles relatives aux financements.

**Recommandation 20 :** Garantir une représentation aux communautés locales, aux peuples autochtones, aux femmes et à la jeunesse dans la construction des stratégies nationales et régionales d'atténuation et d'adaptation.

### Le Réseau Climat & Développement ...

... coordonné par :



**Créé en 2007, il est constitué en 2009 de près de 40 membres :**

ENDA Tiers Monde ; Réseau Action Climat-France ; réseau HELIO International et HELIO Afrique ; Mali Folkcenter-Nyetaa ; membres et partenaires de l'IUCN, dont Ministère de l'Environnement du Cameroun, Ministère de l'Environnement du Mali, point focal UNFCCC du Bénin, Université de Jos, Civic Response Ghana, AMADEPELCODE, SPONG, FECOND, SPANA, MEA Mouvement écologique d'Algérie, projet UICN-KYB; du REPAOC (Réseau des plates-formes nationales d'ONG d'Afrique de l'Ouest et du Centre) ; Fondation Nicolas Hulot ; OFEDI (Organisation Femmes pour la gestion de l'Énergie l'Environnement et la promotion du Développement Intégré) ; IDID (Initiatives pour un Développement Intégré Durable) ; ONG-EDER « Énergie et Environnement pour le Développement Rural » ; JVE Togo, JVE Côte d'Ivoire ; Guinée Écologie ; Association des amis de la Saoura ; ADEID Cameroun; Nature Conservation Egypt; Egyptian Aquaculture Society ; ATPNE (Association Tunisienne de Protection de la Nature et de l'Environnement) ; ATPNE Sousse ; IPACC Tchad ; GRET France ; Les Amis de la Terre France ; Association Ribat Al Fath pour le développement durable et son club environnement ; Association marocaine pour l'écotourisme et la protection de la Nature (AMPEPN) ; Association Homme et Environnement Maroc ; Association ESVT Maroc ; et autres ONG francophones d'Afrique de l'Ouest et du Nord.

**Pour plus d'informations : [www.rac-f.org](http://www.rac-f.org) et [www.energie.enda.sn](http://www.energie.enda.sn)**

... soutenu par :



Le présent ouvrage a pu être publié grâce au soutien financier de la Coopération Italienne du Ministère des Affaires Étrangères (DGCS), et de la Fondation du Prince Albert II de Monaco et de l'IUCN. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du réseau et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position officielle de l'IUCN, de la Fondation du Prince Albert II de Monaco et de la DGCS.